

FICHE D'ANALYSE QUALITATIVE TBVS DE L'ANNEE 2016 – DDFiP HAUTES-PYRENEES

1. L'analyse des indicateurs du TBVS

1.1. L'analyse des éléments de contexte

- Le nombre de fiches de prévention du risque psychosocial remontées à l'assistant de prévention est globalement stable (→) / diminuée (↘) / augmentée (↗)

TBVS 2014		TBVS 2015		TBVS 2016	
6	↗ +4 par rapport à 2013	6	→ par rapport à 2014	4	↘ -2 par rapport à 2015

Après une stabilisation entre 2014 et 2015, le nombre de signalement a diminué en 2016. Cette baisse doit toutefois être pondérée par la réticence des agents à signaler à l'assistant de prévention toute forme d'incivilité.

1.2. L'analyse des indicateurs socles et optionnels

- Indicateur n° 1 - Le nombre de congés maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours est globalement stable (→) / diminuée (↘) / augmentée (↗)

TBVS 2014		TBVS 2015		TBVS 2016	
303 arrêts	↘ de 20,3 % par rapport à 2013	324 arrêts	↗ 6,5% par rapport à 2014	386 arrêts	↗ 16% par rapport à 2015

Sur 2015 et 2016, deux agents en situation de handicap ont bénéficié respectivement de 177 et 150 arrêts. Si l'on excepte la situation particulière de ces deux agents, on constate une hausse conséquente de 37% du nombre d'arrêts. Rapporté au nombre d'agents le ratio passe ainsi de 0,54 à 0,66.

Un examen du ratio par service met en exergue la situation d'un service, la trésorerie hospitalière de Lannemezan, pour lequel le risque psycho-social est clairement identifié.

- **Indicateur n° 2 - Le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps est globalement stable (→) / diminuée (↘) / augmentée (↗)**

TBVS 2014		TBVS 2015		TBVS 2016	
1394 jours	↘ de 10,8 % par rapport à 2013	1423 jours	↗ de 2,1% par rapport à 2014	1373 jours	↘ de 3,6 % par rapport à 2015

Rapporté aux nombres d'agents, cela correspond à :

- 3,68 jours par agents en 2014

- 3,86 jours par agents en 2015

- 3,82 jours par agents en 2016

soit une stabilisation relative du nombre de jours de congés mis en CET.

- **Indicateur n° 4 - Le nombre des écrêtements des horaires variables est globalement stable (→) / diminuée (↘) / augmentée (↗)**

TBVS 2014		TBVS 2015		TBVS 2016	
368	↗ de 16 % par rapport à 2013	340	↘ de 7,7 % par rapport à 2014	323	↘ de 5 % par rapport à 2015

La tendance baissière constatée sur 2015 se confirme en 2016.

Cette année encore, l'analyse met en évidence le comportement de quelques agents objets d'écrêtements réguliers mais dont la situation ne semble par préoccupante.

- **Indicateur n° 4b (optionnel) - Le volume horaire des écrêtements est globalement stable (→) / diminuée (↘) / augmentée (↗)**

TBVS 2014		TBVS 2015		TBVS 2016	
1750 heures	↗ de 11 % par rapport à 2013)	1615 heures	↘ de 7,8 % par rapport à 2014	1453 heures	↘ de 10 % par rapport à 2015

Il est noté une évolution favorable du volume horaire des écrêtements .

L'attention des chefs de service est régulièrement attirée sur les situations d'écrêtements significatifs et sur les possibilités de compensation offertes. Certains écrêtements s'expliquent par des difficultés ponctuelles d'organisation ou de gestion de pics d'activité, qui nécessitent un effort particulier en termes de temps de travail ; dans cette hypothèse, le chef de service a la possibilité d'octroyer à l'agent écrêté une compensation sous forme de crédit de temps ou d'autorisation d'absence exceptionnelle. En revanche, d'autres écrêtements ne sont pas motivés par des nécessités de service mais relèvent d'un comportement personnel difficilement modifiable, pour lequel l'octroi de compensation horaires n'est pas une solution envisageable.

2. Les enseignements tirés de l'analyse des Indicateurs du TBVS et les actions poursuivies ou nouvelles

2.1. Le diagnostic issu de l'analyse

2.1.1. Le bilan de l'analyse

Le TBVS, par ses éléments chiffrés, donne une photographie intéressante des indicateurs de veille sociale. Il permet de suivre l'évolution des différentes situations de certains agents (écrêtements, arrêts maladie...).

2.1.2. Les points d'alerte sur certains services

- **Indiquer ci-dessous les catégories de service pour lesquelles des problématiques spécifiques ont davantage été détectées suite à l'analyse des données du TBVS**

Les services pour lesquels les données de TBVS affichent des niveaux importants ne présentent pas de difficultés particulières. Ces indicateurs sont souvent liés à un comportement individuel et doivent par conséquent être analysés avec prudence.

- **Indiquer ci-dessous les services détectés comme potentiellement en difficultés suite à l'analyse du TBVS** (par exemple, une trésorerie du département présente un nombre d'arrêt maladie de courte durée et un nombre d'écrêtements conséquents).

La situation de la trésorerie hospitalière de Lannemezan est mise en exergue par une hausse conséquente du nombre d'arrêts maladie de courte durée.

2.2. Les actions mises en œuvre

La Direction veille à sensibiliser les chefs de service à la prévention du risque psycho social. C'est ainsi qu'en 2016, l'ensemble des cadres encadrants A et A+ ont été formés au risque. Ces derniers sont par ailleurs régulièrement sensibilisés sur les situations d'écrêtements horaires au sein du service.

Les congés de maladie d'une durée supérieure à 3 semaines font l'objet d'une surveillance particulière ; la situation des agents concernés est systématiquement signalée au médecin de prévention qui les reçoit individuellement.

Enfin l'assistant de prévention porte une attention particulière aux fiches de signalement et s'applique à identifier les risques psycho-sociaux, parfois difficiles à appréhender.